

## FNADE Actualités n°150

01/08/2023

### Table des matières

#### TABLE DES MATIÈRES

##### A LA UNE

Congrès FNADE 2023	2
--------------------	---

##### EDITO DU PRESIDENT

Un potentiel énergétique de plus de 30 TWh à horizon 2030	3
---	---

##### ENJEUX

Ouverture du congrès par Antoine Bousseau	4
---	---

Analyse prospective FNADE de la gestion des déchets à horizon 2050	5
--	---

Panorama du marché de l'énergie présenté par Mr Phuc-Vinh Nguyen	6
--	---

Table-ronde 1 : Indépendance énergétique de la France, comment accélérer ?	7
--	---

Table-ronde 1 : Zoom sur la filière CSR	8
---	---

Etude menée par la FNADE et le SN2E sur le modèle économique de la filière CSR (Combustibles Solides de Récupération) issus des déchets non recyclables.	9
--	---

Table-ronde 2 : Une trajectoire bas-carbone au service des territoires et des industries	10
--	----

Table-ronde 2 : Zoom sur l'étude EU ETS	12
---	----

##### REPERES

FILM : comment produire de l'énergie à partir des déchets non recyclables	13
---	----

##### AGENDA

La FNADE partenaire des 17ème Assises des Déchets	14
---	----

La FNADE partenaire du salon Pollutec	15
---------------------------------------	----

La FNADE participe au 37ème Congrès AMORCE	16
--	----

Forum du CNR le 4 octobre à Capbreton	17
---------------------------------------	----

##### KIOSQUE

Rapport annuel 2022 et plaquette de présentation FNADE	18
--	----

Guide de bonnes pratiques ADR de la profession 2023	20
---	----

Le recyclage organique c'est l'affaire de tous ! Les boues d'épuration	21
--	----



## Congrès FNADE 2023

Le congrès annuel de la FNADE qui s'est tenu le 20 juin 2023 a été consacré à la transition énergétique & la valorisation des déchets. Comment développer et optimiser la production de chaleur, d'électricité et de gaz, pour répondre aux besoins des territoires et des industriels ? Sur quelle trajectoire s'appuyer pour faire de cette énergie un véritable levier de transition vers une économie bas-carbone ?



La fédération a choisi de réunir des acteurs engagés pour débattre de cet enjeu majeur actuel car la production d'énergie issue des déchets non recyclables, contribue à l'indépendance stratégique de la France, en substitution d'énergies fossiles importées. C'est une énergie locale, renouvelable et de récupération, qui participe à la

décarbonation de l'économie. Mais, comment développer et optimiser la production de chaleur, d'électricité et de gaz, pour répondre aux besoins des territoires et des industriels ? Sur quelle trajectoire s'appuyer pour faire de cette énergie un véritable levier de transition vers une économie bas-carbone, dans un contexte international de tension sur les approvisionnements et les coûts ? Autant de questions abordées lors des présentations, des tables-rondes, et des études partagées lors de cet événement.

Retrouvez l'essentiel des débats dans ce numéro spécial de FNADE ACTUS, ainsi que la synthèse des études présentées lors de cet événement. [Le replay du congrès est également disponible](#) sur le site web de la FNADE.

[Pour voir le film d'introduction, cliquez ici](#)

 **EDITO DU PRESIDENT**

## Un potentiel énergétique de plus de 30 TWh à horizon 2030

Nous avons, avec les déchets non recyclables de nos territoires, un potentiel énergétique de plus de 30TWh à horizon 2030, soit le double de la production actuelle et l'équivalent de 6 réacteurs nucléaires.



Ce potentiel doit être pris en compte, au même titre que les autres énergies renouvelables dans le contexte actuel de tension énergétique et de transition vers une économie bas-carbone.

Mais cette énergie n'est pas suffisamment reconnue alors que nous devons impérativement intégrer ces énergies renouvelables et de récupération pour répondre aux défis actuels. C'est maintenant que se préparent le projet de loi « Programmation Energie Climat », la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Les résultats

de 4 études structurantes menées par la FNADE ont été présentées à l'occasion de cet événement. Elles apportent des éléments nouveaux, documentés, aux débats ouverts par ces projets de loi au niveau national et européen :

- Analyse prospective de l'orientation des flux de déchets à horizon 2050,
- Feuille de route bas carbone de la filière déchets préparée dans le cadre du Comité Stratégique de Filière - Transformation et Valorisation des déchets (CSF TVD).
- Etude d'impact de l'inclusion de l'activité incinération dans le système d'échange de quotas de CO<sub>2</sub>,
- Actualisation du modèle économique de la filière CSR

Je remercie tous les intervenants qui sont venus apporter leur expertise, leur position, leur témoignage, rendant ainsi ce colloque particulièrement instructif. Ces échanges ont aussi montré l'indispensable mobilisation collective pour parvenir ensemble à répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Antoine Bousseau, Président de la FNADE



## Ouverture du congrès par Antoine Bousseau

Le Président de la FNADE a présenté l'analyse prospective de la gestion des déchets à horizon 2050 réalisée par la FNADE, afin d'évaluer les émissions carbone du secteur et des productions de ressources matières et énergie issues de la valorisation des déchets.



Cette étude dessine une trajectoire vertueuse avec plus de recyclage et de valorisation des déchets jusqu'à 95%, réduisant ainsi la part des déchets orientés vers le stockage à moins de 5%. La transition énergétique est indispensable afin d'assurer la souveraineté de la France et répondre aux ambitions de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour la FNADE, l'énergie produite à partir des déchets non recyclables a toute sa place dans cette transition car elle permet d'offrir des solutions pour répondre aux besoins en chaleur, électricité et gaz, en substitution d'énergies fossiles carbonées.

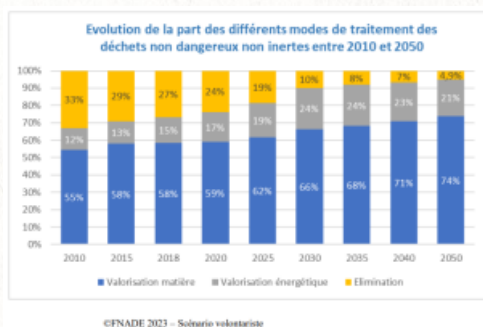
La filière déchets a la capacité de doubler la production actuelle à horizon 2030.

[Retrouvez le communiqué de presse : Accélérer concrètement la transition écologique et énergétique en France : la FNADE présente une analyse prospective de la gestion des déchets à horizon 2050](#)



## Analyse prospective FNADE de la gestion des déchets à horizon 2050

[Retrouvez ici les résultats complets de cette analyse.](#)



2050, c'est l'année ciblée par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) pour atteindre la neutralité carbone et répondre aux exigences européennes fixées par le paquet législatif européen « Fit for 55 ». Des travaux majeurs cadencent cette transition : les projets de Loi « Industrie Verte » et « Programmation Energie Climat », la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et les feuilles de route bas-carbone de différents secteurs industriels. Pour accompagner ces travaux, la FNADE a mené une étude prospective sur

l'orientation des flux de déchets afin d'évaluer les émissions carbone du secteur et les productions de ressources matières et énergie issues de la valorisation des déchets, élaborant ainsi une trajectoire cible aux horizons 2030 et 2050.

## Panorama du marché de l'énergie présenté par Mr Phuc-Vinh Nguyen

Retrouvez la présentation de Mr Phuc-Vinh Nguyen, chercheur politique française et européenne de l'énergie à l'Institut Jacques Delors en replay.



Lors du panorama global du marché de l'énergie à l'échelle française et européenne, Mr Phuc-Vinh Nguyen, chercheur à l'Institut Jacques Delors, a souligné l'urgence à sortir des énergies fossiles pour répondre à l'enjeu climatique mais également pour garantir notre souveraineté énergétique tout en minimisant le coût de l'énergie. Pour réaliser la transition énergétique, l'industrie doit s'engager dans les énergies vertes et l'énergie des déchets aura un rôle à jouer.

[Retrouvez la présentation de Mr Phuc-Vinh NGUYEN en replay.](#)



## Table-ronde 1 : Indépendance énergétique de la France, comment accélérer ?

Cette première table-ronde a permis d'aborder concrètement l'équilibre à trouver dans une équation qui réunit le coût et l'acceptabilité de nouvelles installations, pour mettre en œuvre cette transition énergétique.



Laurent Michel, Directeur Général de la Direction Générale de l'Energie et du Climat du Ministère de la Transition Energétique, a présenté les résultats obtenus par le plan de sobriété (-16% de consommation de gaz et -10% de consommation d'électricité) qui doit à présent s'inscrire dans la durée en soulignant une séquence jusqu'en 2035 sans nouveaux réacteurs nucléaires. La future PPE doit ainsi prévoir une croissance forte de la production des énergies renouvelables et de récupération- (ENR&R). Les témoignages de représentants des territoires avec Didier Mandelli,

Sénateur de la Vendée et Nicolas Garnier, Délégué Général d'Amorce, et également d'industriels avec Natalia Orjuela, Directrice de projets de transition énergétique chez Solvay et Laurence Poirier Dietz, Directrice Générale de GRDF, ont illustré à la fois les freins à lever pour atteindre cet équilibre, et l'engagement déjà pris résolument par certains, soulignant l'importance de développer des boucles courtes plus vertueuses pour l'environnement et moins soumises à la volatilité des marchés en favorisant notamment la consommation de l'énergie produite par les territoires, qui contribue fortement à l'acceptabilité des projets de production d'ENR&R. Ils ont confirmé également la nécessité de fixer des objectifs ambitieux pour la prochaine PPE, avec des appels à projets pour soutenir les nouvelles technologies.

Lucie Muniesa, au nom de la FNADE, s'est réjouie que le déchet soit désormais de plus en plus considéré comme une ressource mais que des freins continuent d'exister qui empêchent d'accélérer. Elle a insisté sur la nécessité de rendre l'énergie issue des déchets non recyclables compétitive par rapport aux énergies fossiles. Pour ce faire, elle a souligné le besoin de mécanismes correctifs permettant aux porteurs de projets de se lancer et d'innover. Elle a rappelé l'ambition des acteurs de la gestion des déchets, prêts à se mobiliser et apporter les solutions vertueuses pour l'économie circulaire et la décarbonation de notre économie.

[Regardez le replay de la table ronde](#) avec la participation de :

- Nicolas GARNIER, Délégué Général d'AMORCE
- Frédéric GIOUSE, Représentant du SN2E - Syndicat National des bureaux d'études en Energie et Environnement
- Didier MANDELLI, Sénateur de la Vendée
- Laurent MICHEL, Directeur Général de la Direction Générale de l'Energie et du Climat du Ministère de la Transition Energétique
- Lucie MUNIESA, Représentante de la FNADE
- Natalia ORJUELA, Directrice de projets de transition énergétique SOLVAY
- Laurence POIRIER DIETZ, Directrice Générale de GRDF



## Table-ronde 1 : Zoom sur la filière CSR

Lors de cette table-ronde, Frédéric Giouse du SN2E – Syndicat des bureaux d'études en Energie et Environnement - a présenté les conclusions d'une étude menée par la FNADE et le SN2E sur le modèle économique de la filière CSR (combustibles solides de récupération issus des déchets non recyclables). La filière a la capacité à développer 10TWh d'ici 2030 à partir de 3 MT de CSR (s'ajoutant à 1 MT consommé par l'industrie cimentière).

Malgré l'augmentation des coûts de construction et d'exploitation depuis début 2022, le prix de vente des énergies est plus favorable au développement de la filière CSR mais nécessite cependant des soutiens à la compétitivité de la chaleur CSR.

L'étude montre qu'en soutenant la production d'électricité, les projets de cogénération (production de chaleur et d'électricité) trouvent leur équilibre économique. Ainsi, les consommateurs intermittents de chaleur (industriels, réseaux de chauffage urbains) peuvent aussi en bénéficier ; la cogénération permet par ailleurs de sécuriser les projets sur le long terme en compensant une moindre consommation de chaleur par la production d'électricité.

A la suite de cette présentation, Roland Marion, Directeur de la Direction Economie Circulaire de l'ADEME, a annoncé un besoin de soutien public significativement renforcé pour accélérer et pour soutenir le développement des projets de chaudières CSR à hauteur de 600 M€ sur quatre ans ; Il a informé qu'un appel à projet pluriannuel était envisagé fin 2023, en levant les freins actuels avec en particulier l'éligibilité des projets en cogénération.

[Regardez le replay de la table ronde](#)





## Etude menée par la FNADE et le SN2E sur le modèle économique de la filière CSR (Combustibles Solides de Récupération) issus des déchets non recyclables.

[Retrouvez ici la synthèse de l'étude.](#)



### Synthèse de l'étude du modèle économique de la filière des Combustibles Solides de Récupération (CSR)

Les Combustibles Solides de Récupération (CSR) sont des combustibles solides préparés à partir de déchets non dangereux qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles, et qui résultent d'une collecte sélective ou d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet. Les CSR sont produits localement et destinés à être utilisés comme combustible en substitution d'énergies fossiles. Ils possèdent un important potentiel énergétique, ils sont stockables et transportables vers une installation de production d'énergie. Leur utilisation peut se faire dans des installations de production de chaleur, intégrées dans un procédé industriel de fabrication ou dans des installations ayant pour finalité la production de chaleur ou de chaleur et d'électricité (cogénération).

**Synthèse du modèle économique**

- Malgré l'augmentation des coûts de construction et des coûts d'exploitation depuis début 2022, à laquelle s'ajoute l'impact des quotas de CO<sub>2</sub>, le contexte économique est plus favorable au développement de la filière CSR (augmentation sur les prix de vente de l'énergie fossile comparé à la précédente étude de 2020), mais elle nécessite toujours des soutiens à la compétitivité de la chaleur CSR.
- L'étude montre qu'en élargissant les investissements éligibles aux soutiens aux investissements de production d'électricité, les projets en cogénération trouvent leur équilibre économique (sans sauf d'obligation d'achat sur l'électricité).

**Projections CSR envisagées :**

- De 0,5 Mt actuellement à 4 Mt d'ici 2030 et 6 Mt d'ici 2050 (y compris 1 Mt consommées par l'industrie cimentière) ; en 2030, 3 Mt de CSR produits et utilisés en chauffage en remplacement de combustibles fossiles
- Répond à un double objectif (i) de produire une énergie locale et bas carbone en substitution d'énergie fossile importée et (ii) d'atteindre l'objectif de diminution de 50% du stockage par rapport à 2019 ; objectif atteint avant 2030 sous réserve de l'accélération des projets CSR.

**Développement de la production d'énergie anticipée :**

- 10 TWh en 2030 à partir de 3Mt de CSR, se décomposant comme suit : 8 TWh de chaleur à destination d'industries et 2 TWh à destination des RCU (Réseaux de Chauffage Urbain)
- 12,5 TWh en 2050

**Impact carbone (2030) : double fonctionnalité de la filière CSR**

- **Bénéfices évités relatifs à la fonctionnalité production d'énergie (hors CSR consommés en cimenterie) :**
  - o CSR Mt/an de CO<sub>2</sub> fossile évitées
  - o Auparavant s'ajoute l'impact évité résultant du débouement des déchets des ISND de - 1,78 Mt/an de CO<sub>2</sub>

**Impacts potentiels créés :**

- Prix de 2000 mégawatts d'ici 2030.

**Conclusions et recommandations :**

- Dédier un budget public de soutien à l'investissement pour permettre le développement des installations de production d'énergie à partir de CSR est indispensable dès 2023 (1 Mt) de soutien à l'investissement sur la base des conditions économiques à date, soit 250 M€/an sur 4 ans) ; l'intensité d'aide est de 5 €/kWh produit et de 74 €/t CO<sub>2</sub> fossile évité sur 20 ans (hors impact des ISND).
- **A noter :** des projets CSR d'ores et déjà soutenus par l'ADEME à hauteur de 300 000 T/an sont intégrés dans cette enveloppe, soit un budget supplémentaire nécessaire évalué entre 600 Mt sur 4 ans (les nouveaux projets étant majoritairement en cogénération).
- D'autres leviers complémentaires peuvent être envisagés pour accélérer le rythme de déploiement de la filière CSR.

Mise à jour des études menées par la FNADE et le SN2E en 2015 et en 2020

Les précédentes études du modèle économique de la filière CSR réalisées par la FNADE et le SN2E (syndicat national des bureaux d'étude en énergie et en environnement) en 2015, puis dans le cadre du comité stratégique de filière (CSF) en 2020, étaient fondées sur des prix de vente de l'énergie très bas. Par ailleurs, le conflit en Ukraine a provoqué une crise des matières et de l'énergie qui a considérablement renchéri le coût de la construction et les coûts de fonctionnement auxquels s'ajoute l'impact des quotas de CO<sub>2</sub>. L'augmentation constatée sur les prix de vente de l'énergie nécessitait donc de revoir le modèle économique de la filière CSR en intégrant ces nouveaux paramètres. Elle questionnait également le modèle économique de la filière CSR en cogénération : l'élargissement des soutiens de l'Etat aux équipements de production d'électricité seraient-ils suffisants pour parvenir à l'équilibre économique de la cogénération ?



## Table-ronde 2 : Une trajectoire bas-carbone au service des territoires et des industries

Cette table-ronde était dédiée à la décarbonation des territoires et des industries. Les parties prenantes ont présenté leur vision du rôle du secteur déchets et des territoires dans la transition vers une économie bas-carbone.



S'agissant des objectifs de décarbonation de la filière déchets, Nora Megder, Déléguée Générale de la Confédération des Métiers de l'Environnement, a commencé par rappeler que le secteur représente 3% des émissions de GES de la France, puis elle a présenté les 3 axes de la feuille de route bas-carbone du Comité Stratégique de Filière - Transformation et Valorisation des déchets (CSF 6 TVD) :

1. l'orientation des flux de déchets à horizon 2050 présentée en ouverture du congrès par Antoine Bousseau, traduite par le CITEPA

en émission de CO<sub>2</sub> ;

2. la diminution des émissions industrielles du secteur déchets à travers l'optimisation des process de collecte et de traitement ;

3. la contribution du secteur déchets à la décarbonation de l'économie, à travers notamment l'utilisation de matières recyclées, de fertilisants organiques et d'énergie issue des déchets. Elle a poursuivi par les 5 engagements de la filière : investir dans les unités de recyclage des déchets, accompagner les clients industriels ou collectivités avec des solutions bas-carbone, optimiser les Unités de Valorisation Énergétique (UVE) et les Installations de stockage (ISDND), et poursuivre ce travail qui doit être encore documenté. Elle a conclu sur les conditions du succès en insistant sur la visibilité indispensable pour investir, et l'engagement collectif de la filière, mobilisée pour accélérer la transition vers une économie bas-carbone et souveraine. [Retrouvez la présentation de Nora MEGDER, CME](#)

Concernant le secteur déchets, Vincent Mazin, représentant du CITEPA a rappelé que réduire la part organique des déchets résiduels est un des leviers de réduction de ces émissions. Didier Courboillet, représentant la FNADE, a par ailleurs précisé que la collecte des déchets est également une activité sur laquelle la profession réduit ses émissions avec une flotte qui se verdit en modifiant la carburation et les moteurs.

Pascale Boyer, Députée des Hautes-Alpes, a quant à elle, souligné la dimension territoriale à prendre en compte dans la production d'énergie renouvelable ou de récupération. Les boucles locales de l'économie circulaire sont vertueuses pour l'environnement, mais également pour les emplois locaux qu'elles génèrent. Une vision illustrée par Denis Penouel, Directeur Général du Syctom, qui en traitant les déchets de 6 millions d'habitants en Ile-de-France, doit répondre à des enjeux multiples liés au climat, aux ressources naturelles, à la biodiversité, à l'aménagement du territoire ; il a insisté sur la nécessité de donner du sens aux initiatives publiques et privées, au-delà des objectifs globaux fixés, afin de renouer une relation de confiance entre le citoyen et le politique. Ainsi, la filière des déchets doit montrer en quoi elle est utile à la société, par exemple en alimentant en chaleur des réseaux de chauffage urbain. Denis Penouel a également pointé l'enjeu de la valorisation des biodéchets, rappelant que le gaspillage alimentaire est de l'ordre de 30% au niveau mondial.

[Regardez le replay de la table-ronde](#) avec la participation de :

- Pascale BOYER, Députée de Hautes-Alpes
- Didier COURBOILLET, Représentant de la FNADE
- Clémence de POMMERAU, Senior Manager Projet E-CUBE Strategy Consultants
- Roland MARION, Directeur de la Direction Economie Circulaire de l'ADEME

- Vincent MAZIN, Représentant du CITEPA
- Denis PENOUEL, Directeur Général du SYCTOM

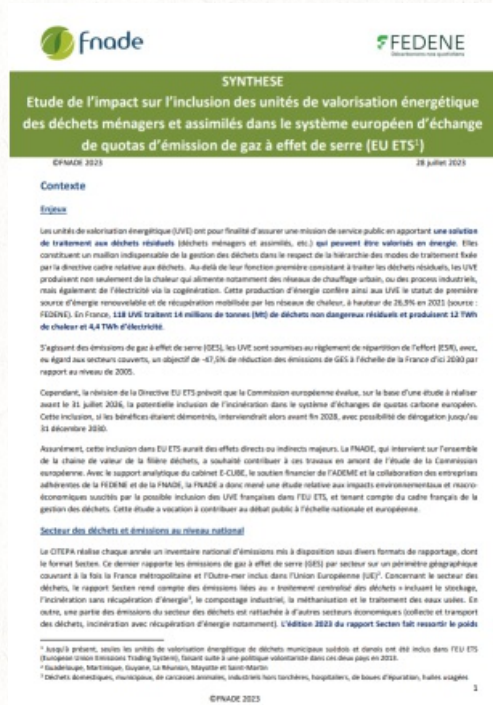
Lors de cette table-ronde, Clémence de Pommereau a présenté les résultats d'une étude menée par le cabinet E-CUBE pour la FNADE sur l'inclusion éventuelle de l'incinération dans le système européen des quotas de CO<sub>2</sub> (EU- ETS, Emission Trading System) en expliquant que cette inclusion aurait un impact marginal sur la réduction des émissions de GES, mais un impact économique très élevé. En effet, l'EU-ETS serait largement impuissant à impacter et inciter les acteurs disposant des principaux leviers à l'amont de la filière, comme en attestent les cas d'étude suédois et danois.

Lors de la clôture de cette journée, Antoine Bousseau a souligné : « L'énergie des déchets a toute sa place dans notre pays où le secteur nucléaire ne produira pas de TWh supplémentaire jusqu'en 2035. Au-delà des acteurs de l'énergie, c'est désormais le citoyen qu'il faut convaincre de l'utilité de l'énergie des déchets » avant de remercier l'ensemble des intervenants pour la richesse des échanges.



## Table-ronde 2 : Zoom sur l'étude EU ETS

Lors de cette table-ronde, Clémence de Pommereau a présenté les résultats d'une étude menée par le cabinet E-CUBE pour la FNADE, avec le soutien de l'ADEME, sur l'inclusion éventuelle de l'incinération dans le système européen d'échange de quotas de CO2 (EU- ETS, Emission Trading System).



S'agissant des émissions de gaz à effet de serre (GES), les UVE sont soumises au règlement de répartition de l'effort (ESR), avec, eu égard aux secteurs couverts, un objectif de -47,5% de réduction des émissions de GES à l'échelle de la France d'ici 2030 par rapport au niveau de 2005. Cependant, la révision de la Directive EU ETS prévoit que la Commission européenne évalue, sur la base d'une étude à réaliser avant le 31 juillet 2026, la potentielle inclusion de l'incinération dans le système d'échanges de quotas carbone européen. Cette inclusion, si les bénéfices étaient démontrés, interviendrait alors avant fin 2028, avec possibilité de dérogation jusqu'au 31 décembre 2030. Avec le support analytique du cabinet E-CUBE, le soutien financier de l'ADEME et la collaboration des entreprises adhérentes de la FEDENE et de la FNADE, la FNADE a souhaité contribuer à ces travaux en menant une étude relative aux impacts environnementaux et macro-économiques suscités par la possible inclusion des UVE françaises dans l'EU ETS. Cette étude a vocation à contribuer au débat public à l'échelle nationale et européenne.

Clémence de Pommereau a expliqué que cette inclusion aurait un impact marginal sur la réduction des émissions de GES, mais un impact économique très élevé. En effet, l'EU-ETS serait largement impuissant à impacter et inciter les acteurs disposant des principaux leviers à l'amont de la filière, comme en attestent les cas d'étude suédois et danois.

[Retrouvez ici la synthèse de l'étude, réalisée avec le soutien de l'ADEME](#)

[Regardez le replay de la table-ronde 2](#)



## FILM : comment produire de l'énergie à partir des déchets non recyclables

Découvrez le film du congrès de la FNADE sur la production d'énergie à partir des déchets non recyclables.



Comment produit-on de l'énergie avec les déchets non recyclables ? [Regardez le film introductif du congrès](#)



## La FNADE partenaire des 17<sup>ème</sup> Assises des Déchets

Les 17<sup>ème</sup> Assises des Déchets se tiendront à Nantes les 27 et 28 septembre. Découvrez le programme de cette nouvelle édition.



La FNADE, partenaire de cet événement, est pilote de deux ateliers :

- L'atelier 1 [Déchets et stratégies bas-carbone](#) le mercredi 27 septembre à 10H30

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Concernant le secteur des déchets, trois axes de décarbonation ont été identifiés tels que la trajectoire de prévention et d'orientation des flux de déchets vers les différentes filières ; la diminution des émissions industrielles de chacun des maillons de la chaîne de valeur de la gestion des déchets ; la contribution du secteur déchets à la décarbonation de l'économie au travers de la production de matières premières de recyclage, de fertilisants et d'énergie verte issue de déchets. Quels sont les plans d'actions spécifiques au secteur des déchets ? Quelle contribution et quels engagements des acteurs à la SNBC ?

Cinq intervenants dialogueront parmi lesquels Antoine Bousseau pour la FNADE.

- L'atelier 4 [Anciennes et nouvelles REP](#) le mercredi 27 septembre à 14H00

La loi AGEC a élargi le périmètre des REP existantes, ouvert la voie à de nouvelles REP et réformé leur fonctionnement. Vingt-cinq familles de produits, et autant de types de déchets, seront concernées à l'horizon 2025. Parallèlement des fonds «Réemploi» et «Réparation» ont été créés afin d'augmenter la durée de vie des produits.

Quels bilans sur les nouveaux dispositifs portés par la loi AGEC ? Ces dispositifs sont-ils suffisants ? Quelles sont les limites à l'ambition des REP ? Quels impacts sur les déchetteries, sur la collecte ou les points d'apports volontaires ? Quels bénéfices et quels freins pour les acteurs concernés ?

Parmi les cinq intervenants, Hervé Sirena, vice-président de la commission REP, représentera la FNADE.

[Découvrez le programme de cette nouvelle édition](#)



## La FNADE partenaire du salon Pollutec

Le salon Pollutec se tiendra du 10 au 13 octobre à Lyon (Eurexpo). La FNADE, partenaire de cet événement, vous accueillera sur son stand Hall 3 E071.



Pour bénéficier d'une réduction de 20€ sur le billet d'entrée à Pollutec grâce à la FNADE, [inscrivez vous en cliquant ici](#).

Venez assister aux deux conférences de la FNADE :

- Sur le Forum Energie, le mardi 10/10/2023 à 12h15, Dorothee Lénès, Présidente du collège valorisation énergétique nous parlera de la production d'énergie à partir de déchets non recyclables, un levier pour accélérer la transition énergétique.
- Sur le forum Déchets, le mercredi 11/10/2023 à 15h55, Antoine Bousseau vous présentera l'analyse prospective de l'orientation des flux de déchets à horizon 2050, premier axe de la feuille de route bas-carbone de la filière déchets.



## La FNADE participe au 37ème Congrès AMORCE

Antoine BOUSSEAU, Président de la FNADE participera au 37ème Congrès "Quel signal prix pour la transition écologique des territoires ?" d'AMORCE . Découvrez le programme.



Lors du congrès d'AMORCE sur le signal prix pour la transition écologique des territoires Antoine BOUSSEAU, Président de la FNADE aura le plaisir de participer aux travaux le mercredi 18 octobre et le vendredi 20 octobre à Toulon.

[Découvrez le programme](#)





## Forum du CNR le 4 octobre à Capbreton

Clotilde Vergnon, Responsable Recyclage et filières REP de la FNADE, interviendra à la table-ronde « Quel scénario pour la gestion des déchets d’emballages ménagers ? » Découvrez le programme.

**21<sup>e</sup> forum** 4 et 5 octobre 2023  
Capbreton (40)

 Cercle National  
du Recyclage

organisé avec  Sitcom

L'AVENIR DES FILIÈRES EMBALLAGES ET PMCB  
SERA-T-IL « REP-SPONSABLE » ?

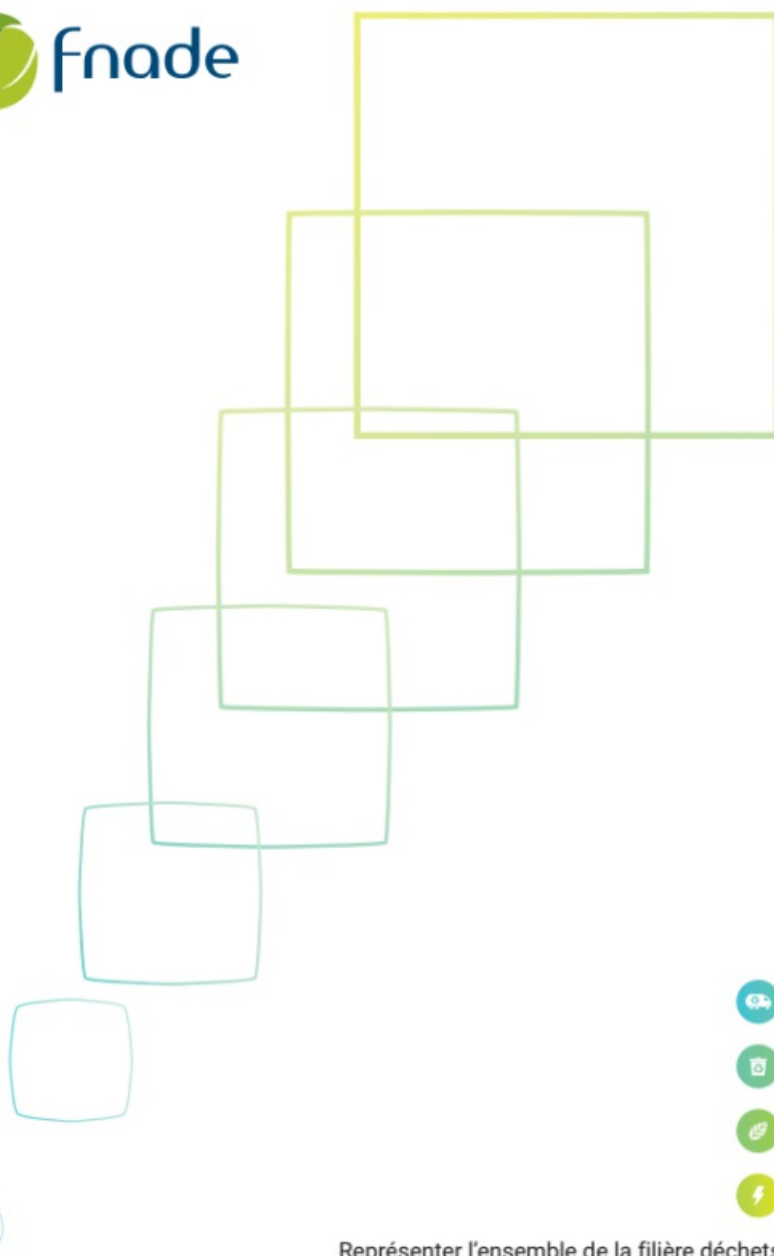
[Retrouvez le programme complet ici.](#)



## Rapport annuel 2022 et plaquette de présentation FNADE

Retrouvez les dernières publications sur notre site web.

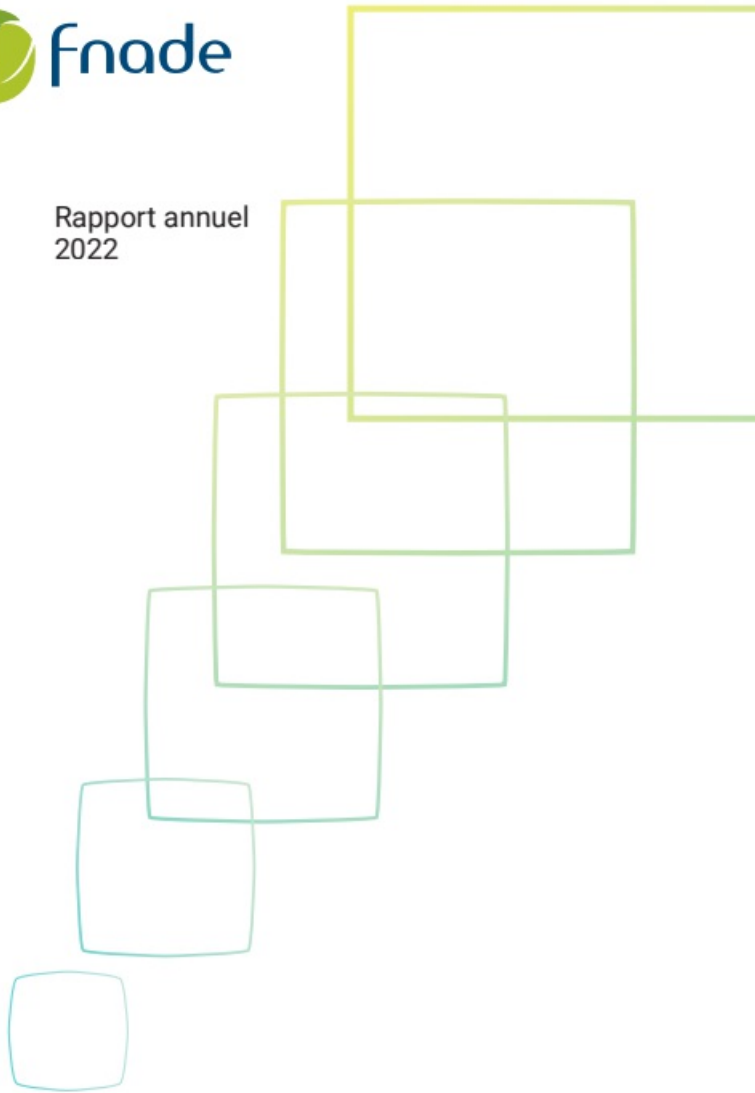
- [Le rapport annuel 2022 de la FNADE](#): Faits marquants et perspectives, gouvernance, chiffres clés, organisation, animation des travaux réalisés en 2022, bilan des activités des commissions, des collèges, des syndicats et des pôles.
- [La plaquette de présentation de la FNADE 2023](#)



Représenter l'ensemble de la filière déchets



Rapport annuel  
2022





## Guide de bonnes pratiques ADR de la profession 2023

Découvrez le nouveau guide de bonnes pratiques 2023 de ADR de la profession dans le domaine de la collecte et du transport des déchets dangereux.



Le contexte réglementaire des déchets dangereux est large et complexe. Il est important pour les acteurs de la gestion des déchets dangereux d'en appréhender les spécificités, notamment en ce qui concerne l'application de la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses par route (ADR).

La FNADE et Maïage publient tous les deux ans un guide de bonnes pratiques ADR de la profession dont l'objectif est de faciliter l'application de la réglementation ADR dans le domaine de la collecte et du transport des déchets dangereux. Ce guide ne se substitue pas à la réglementation ADR en cours.

Cette huitième version du guide est à jour de la réglementation ADR 2023.

Pour vous le procurer, [rendez-vous sur le site de la FNADE.](#)



## Le recyclage organique c'est l'affaire de tous ! Les boues d'épuration

Retrouvez la plaquette SYPREA sur les boues d'épuration.



Le recyclage organique consiste à transformer les déchets organiques (biodéchets, déchets verts, boues d'épuration, fumier, lisier...) en matières fertilisantes nécessaires à la croissance des plantes et à la vie des sols.

[Téléchargez la plaquette ici](#)